F

联合国粮食及农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций | Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura | منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

COMITÉ DES PÊCHES

Trente-cinquième session

5-9 septembre 2022

FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE – RAPPORT SUR LES PROGRÈS ACCOMPLIS ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE LA FAO RELATIVE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE 2022-2031

Résumé

Le présent document offre un tour d'horizon des activités intersessions menées par la FAO face au changement climatique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Il rend compte des travaux normatifs réalisés en réponse aux recommandations formulées par le Comité des pêches sur la communication de conseils intéressant le changement climatique, l'appui fourni directement aux pays par le biais de projets sur le terrain et les suggestions de suites à donner. Il y est aussi question du plan d'action relatif à la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031.

Le présent rapport est complété par le document suivant:

Document d'information COFI/2022/INF/11: Informations actualisées sur la Stratégie de la FAO relative au changement climatique.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- formuler des observations sur les activités intersessions menées face au changement climatique, ainsi que des recommandations relatives aux priorités que la FAO devra traiter pour renforcer l'appui offert aux Membres dans la lutte contre les effets du changement climatique, y compris les mesures en faveur des communautés tributaires de la pêche et de l'aquaculture;
- donner des orientations fondées sur les versions actualisées des contributions déterminées au niveau national et des plans nationaux d'adaptation visant l'application de l'Accord de Paris et recommander des mesures qui soutiennent leur mise en œuvre;
- donner des conseils sur les activités et domaines thématiques actuels et sur ceux qui pourraient être ajoutés, notamment la collaboration régionale, les possibilités de partenariats, la coopération interinstitutions dans le cadre d'initiatives multipartites et la cohérence des processus internationaux;
- donner les indications qu'il jugera utiles sur le plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:
Mme Tarub Bahri
Spécialiste des ressources halieutiques
Tarub.Bahri@fao.org

I. INTRODUCTION

1. Le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indique de nouveau que le changement climatique est généralisé, rapide et d'intensité croissante, et qu'il a des conséquences disproportionnées dans divers secteurs et dans toutes les régions du monde[1]. Les systèmes alimentaires aquatiques, lesquels font partie intégrante des systèmes agroalimentaires, apparaissent comme particulièrement vulnérables au changement climatique et figurent parmi les priorités fondamentales de l'Accord de Paris[2]. La vulnérabilité de la production d'aliments d'origine aquatique est mise en avant dans le Rapport spécial du GIEC sur les océans et la cryosphère dans le contexte du changement climatique[3] et dans le document technique n° 627 de la FAO sur les répercussions du changement climatique sur la pêche et l'aquaculture[4]. Le rôle essentiel que les écosystèmes océaniques et dulçaquatiques jouent en faveur de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets est aussi de plus en plus reconnu. D'après le dernier rapport de la FAO sur les contributions déterminées au niveau national (CDN), sur les 85 CDN nouvelles ou actualisées soumises par les pays (entre le 1er janvier 2020 et le 31 juillet 2021), 77 comprenaient des composantes d'adaptation et 62 (81 pour cent) se référaient à des mesures d'adaptation dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, notamment dans le domaine de la gestion des océans et des zones côtières[5]. Des mesures doivent par conséquent être prises sans attendre pour traiter les risques que le changement climatique fait peser sur les systèmes alimentaires aquatiques et exploiter au mieux les possibilités offertes par ces derniers en tant que composante essentielle de la solution au problème du climat.

2. Au cours de la période intersessions, les activités sur le terrain et les travaux normatifs initiés lors des années précédentes ont continué afin d'aider les pays et les communautés à: i) mieux comprendre le changement climatique, y faire face et s'adapter à ses effets; ii) mobiliser des ressources à l'appui des mesures visant à limiter autant que possible les risques et tirer le meilleur parti des opportunités liées au changement climatique; et iii) diminuer la contribution du secteur des aliments d'origine aquatique au changement climatique en améliorant les pratiques halieutiques et aquacoles. Les activités ont été menées dans le cadre général des objectifs de développement durable (ODD) 2, 13, 14 et 17, en tirant parti des partenariats existants et en mobilisant de nouveaux partenariats, et ont été financées au titre du budget ordinaire de la FAO ou grâce à des ressources extrabudgétaires provenant de donateurs internationaux et bilatéraux. Le travail effectué est conforme à la Stratégie de l'Organisation dans le domaine du changement climatique, qui a été approuvée par les participants à la cent cinquante-sixième session du Conseil de la FAO (avril 2017). Afin d'être plus ambitieux quant à l'action de la FAO pour le climat, une nouvelle Stratégie de l'Organisation relative au changement climatique 2022-2031(la Stratégie) a été mise au point et organisée autour de trois piliers principaux pour répondre aux besoins et aux priorités aux niveaux mondial, régional, national et local et mieux correspondre aux ODD et aux fonctions essentielles et domaines prioritaires du Programme (DPP) de l'Organisation. La Stratégie relative au changement climatique 2022-2031 a été adoptée lors de la cent

[1] GIEC. 2021. Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Summary for Policymakers (disponible à l'adresse https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_SPM_final.pdf); GIEC. 2022. Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Summary for Policymakers (disponible à l'adresse https://report.ipcc.ch/ar6wg2/pdf/IPCC_AR6_WGII_SummaryForPolicymakers.pdf).
[2] Préambule de l'Accord de Paris.
[3] GIEC. 2019. Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate (disponible à l'adresse https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/3/2022/03/SROCC_FullReport_FINAL.pdf).
[4] Barange, M., Bahri, T., Beveridge, M. C. M., Cochrane, K. L., Funge-Smith, S. et Poulain, F. (sous la direction de). 2018. Impacts of climate change on fisheries and aquaculture. Document technique sur les pêches et l'aquaculture n° 627. Rome, FAO. 628 p. (disponible à l'adresse www.fao.org/3/i9705en/i9705en.pdf).
[5] Crumpler, K., Abi Khalil, R., Tanganelli, E., Rai, N., Roffredi, L., Meybeck, A., Umulisa, V., Wolf, J. et Bernoux, M. 2021. 2021 (Interim) Global update report: Agriculture, Forestry and Fisheries in the Nationally Determined Contributions. Document de travail sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles n° 91. Rome, FAO (disponible à l'adresse https://doi.org/10.4060/cb2971en).

soixante-dixième session du Conseil de la FAO. Les résultats attendus et le projet de plan d'action relatif à la mise en œuvre de la Stratégie figurent à l'annexe du présent document.

II. COMPRENDRE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET Y FAIRE FACE

3. Malgré la prise de conscience rapide de la nécessité de s'attaquer au changement climatique dans le cadre des systèmes alimentaires aquatiques, on manque encore, dans la plupart des pays en développement, d'informations et de données climatiques précises du point de vue spatial et temporel pour étayer la prise de décisions. On manque aussi, dans l'ensemble, de réflexions et de mesures relatives au climat dans les politiques et approches existantes de gestion halieutique et aquacole. Afin d'y remédier, la FAO s'est efforcée d'enrichir les connaissances sur les effets du changement climatique, ainsi que sur les risques, les vulnérabilités et les potentiels d'atténuation connexes, d'améliorer les indications relatives aux mesures efficaces d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets et de renforcer sa position de chef de file au sein des organismes du système des Nations Unies et des processus mondiaux, en particulier au sein de ceux chargés du changement climatique et des océans. Pour donner suite aux demandes formulées par le Comité des pêches, la FAO a mis en œuvre une série d'activités visant à aider les Membres et les partenaires à atténuer efficacement le changement climatique et à s'adapter à ses effets sur la pêche, l'aquaculture et les écosystèmes aquatiques par divers moyens: enrichissement et mise en commun des connaissances, orientations en matière d'élaboration des politiques, démonstrations pratiques et renforcement des capacités.

A. Renforcer les connaissances et l'encadrement nécessaire à l'élaboration des politiques

4. Pendant la période intersessions, la FAO et ses partenaires se sont employés à enrichir les connaissances sur les incidences, les risques et les vulnérabilités en relation avec les systèmes alimentaires aquatiques et à fournir des indications au service de la mise au point de stratégies d'atténuation et d'adaptation, y compris de gestion des risques de catastrophe aux niveaux mondial, régional et national. Élaboré à partir d'études de cas menées dans le monde entier, le document technique n° 667 regroupe un ensemble de bonnes pratiques qui se sont avérées efficaces en matière de gestion halieutique adaptée au climat et qui peuvent être adaptées dans différents contextes[6]. Des orientations stratégiques sont en cours d'élaboration sur les moyens d'intégrer la question du changement climatique dans l'approche écosystémique de la pêche et de l'aquaculture, l'accent étant plus particulièrement mis sur l'élaboration de plans de gestion intelligente face au climat. Elles sont étayées par des évaluations de la vulnérabilité qui permettent de mieux éclairer la prise de décisions en matière d'adaptation, y compris l'affectation des ressources et la définition de domaines d'action prioritaires. Un examen des dernières avancées obtenues dans les évaluations des risques ou de la vulnérabilité face au changement climatique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture a donc été mené pour faire le bilan des développements les plus récents dans la littérature et sur le terrain[7]. Lorsqu'il est question de vulnérabilité, les petits producteurs sont souvent en première ligne face au changement climatique et aux catastrophes, comme le montre le chapitre 9 des *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté*. Un guide est maintenant disponible sur l'intégration des lois et normes relatives au respect des droits humains au sein des mesures de réduction des risques de catastrophe et

[6] Bahri, T., Vasconcellos, M., Welch, D. J., Johnson, J., Perry, R. I., Ma, X. et Sharma, R. (sous la direction de). 2021. Adaptive management of fisheries in response to climate change. Document technique sur les pêches et l'aquaculture n° 667. Rome, FAO (disponible à l'adresse https://www.fao.org/3/i7419e/i7419e.pdf).

[7] Comte, A. 2021. Recent advances in climate change vulnerability/risk assessments in the fisheries and aquaculture sector. Circulaire de la FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 1225. Rome (disponible à l'adresse https://www.fao.org/3/cb4585en/cb4585en.pdf).

l'action climatique dans le secteur de la pêche artisanale[8]. En outre, une formation à distance (publique et gratuite) sur les interventions d'urgence halieutiques et aquacoles a été mise au point pour améliorer la qualité de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise touchant le secteur de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que pour renforcer les responsabilités correspondantes[9]. La collecte de données et des recherches sont en cours sur divers sujets, notamment les espèces allogènes, l'amélioration des modélisations du climat et de ses effets et les solutions fondées sur la nature.

5. Des examens et analyses de portée régionale ou nationale ont aussi été menés. En Asie centrale et dans le Caucase, la FAO a organisé un atelier qui a permis de faire le bilan des effets du changement climatique sur la pêche et l'aquaculture dans ces régions, ainsi que d'examiner d'éventuelles activités d'atténuation et d'adaptation[10]. En Asie, l'Organisation a analysé les risques et la vulnérabilité des pêcheries de sardines aux Philippines face au changement climatique, ainsi que par rapport à d'autres contraintes non climatiques, et a défini des interventions appropriées à des fins d'adaptation[11].

6. Dans les Caraïbes, afin de protéger les moyens d'existence halieutiques sensibles à l'évolution du climat, un guide des bonnes pratiques a été mis au point à l'intention des pêcheurs à la palangre pélagique[12] et, à Sainte-Lucie, une étude de base est disponible sur la sécurité en mer[13], ainsi qu'un guide visant à promouvoir la résilience des pêcheries et des filières pélagiques locales face au changement climatique grâce à une utilisation durable et efficace des ressources[14]. Dans le cadre du projet sur l'adaptation aux effets du changement climatique du secteur halieutique dans les Caraïbes orientales (CC4FISH), plusieurs guides et documents d'information ont été mis au point à l'intention de divers acteurs: matériel de renforcement des capacités destiné aux spécialiste de la pêche[15], trousse à outils au service de l'évaluation des vulnérabilités et des capacités du secteur halieutique[16] et notes d'orientation sur le changement climatique[17], sur la gestion des risques de catastrophe[18] et sur une assurance responsabilité civile pour les navires de pêche[19]. Enfin, on peut citer la publication d'un

[8] Cook, K., Rosenbaum, K. L. et Poulain, F. 2021. Building resilience to climate change and disaster risks for small-scale fisheries communities. A human-rights-based approach to the implementation of Chapter 9 of the Voluntary Guidelines for Securing Sustainable Small-Scale Fisheries in the Context of Food Security and Poverty Eradication. Rome, FAO (disponible à l'adresse https://www.fao.org/3/cb7616en/cb7616en.pdf).
[9] https://elearning.fao.org/course/view.php?id=789.
[10] FAO. 2021. Virtual workshop report: Climate change adaptation in fisheries and aquaculture, 23-24 June 2020. Ankara (disponible à l'adresse http://www.fao.org/3/cb4175en/cb4175en.pdf).
[11] Labaria, E. C., Fernandez de la Reguera, D., Poulain, F., Siar, S. et Vasconcellos, M. 2021. The risks and vulnerability of the sardine fisheries sector in the Republic of the Philippines to climate and other non-climate processes. Rome (disponible à l'adresse https://www.fao.org/3/cb7506en/cb7506en.pdf).
[12] Bealey, R. 2021. Guide of good practices for Caribbean pelagic longline fishers: Promoting the sustainable and efficient use of pelagic resources to mitigate climate change impacts and secure future fishery livelihoods. Rome, FAO (disponible à l'adresse https://www.fao.org/3/cb4826en/cb4826en.pdf).
[13] Holliday, E. 2021. Safety at sea – Baseline survey report, Saint Lucia. Rome, FAO (disponible à l'adresse https://www.fao.org/3/cb4465en/cb4465en.pdf).
[14] Bealey, R. 2021. Opportunities to promote the climate change resilience of Saint Lucia's pelagic fisheries and value chains through sustainable and efficient resource use. Circulaire de la FAO sur les pêches et l'aquaculture nº 1228. Bridgetown, FAO (disponible à l'adresse https://www.fao.org/3/cb7149en/cb7149en.pdf).
[15] Présentation Powerpoint sur les répercussions du changement climatique sur le secteur halieutique dans les Caraïbes: http://www.fao.org/3/cb4091en/cb4091en.pdf (en anglais).
[16] FAO et Institut caraïbe des ressources naturelles (CANARI). 2022. Toolkit for vulnerability and capacity assessments in Caribbean coastal and fishing communities. Rome (https://www.fao.org/3/cb6786en/cb6786en.pdf).
[17] https://www.fao.org/3/cb1471en/cb1471en.pdf (en anglais).
[18] http://www.fao.org/3/cb2729en/cb2729en.pdf (en anglais).
[19] https://www.fao.org/3/cb6963en/cb6963en.pdf (en anglais).

protocole visant à assurer le développement du secteur halieutique dans les Caraïbes en englobant la résilience face au changement climatique et la gestion des catastrophes[20].

7. En Amérique latine, dans le cadre d'un projet mené au Chili et financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la FAO a élaboré du matériel de renforcement des capacités destiné aux fonctionnaires, aux spécialistes nationaux, aux décideurs régionaux et locaux[21] et aux communautés halieutiques et aquacoles[22], ainsi qu'un document d'orientation qui propose une synthèse des enseignements tirés de l'adaptation de la pêche artisanale et de l'aquaculture à petite échelle au Chili et des recommandations de politique générale dans ce domaine[23]. Deux séminaires ont été organisés dans le cadre du projet FEM; le premier, en mars 2021, était un séminaire interinstitutionnel[24], le second, en juin 2021, un séminaire de clôture[25].

B. Réduire la vulnérabilité des communautés de pêcheurs et d'aquaculteurs face aux effets du changement climatique et aux catastrophes

8. D'après le sixième rapport d'évaluation du GIEC, le changement climatique exercera de plus en plus de pressions sur la production alimentaire dans les écosystèmes dulçaquatique, littoraux et marins, en particulier dans les pays et les îles vulnérables[26]. L'adaptation se vérifie sur le terrain, mais les progrès sont inégaux et ne sont pas assez rapides[27]. L'adaptation transformationnelle de la production d'aliments d'origine aquatique est par conséquent nécessaire, ce qui a été souligné en 2019 dans un message du Colloque sur la gestion durable de la pêche[28] et répété en 2021 lors du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires[29]. À cette fin, la FAO a mis au point et appliqué différentes mesures d'adaptation dans le monde entier afin de réduire la vulnérabilité des communautés de pêcheurs et d'aquaculteurs face au changement climatique et aux catastrophes naturelles, conformément aux indications de la panoplie de mesures d'adaptation de l'Organisation, qui répartit l'action entre trois domaines principaux: la promotion des adaptations institutionnelles; la fourniture d'options d'adaptation qui traitent les moyens d'existence, par exemple la diversification de ces derniers et des alternatives à l'appui des communautés vulnérables; et la réduction et la gestion des risques grâce, par exemple, à l'information sur le climat, aux systèmes d'alerte précoce, à des activités de renforcement des capacités et à l'accès à la protection sociale ou à des assurances.

---

[20] FAO et Mécanisme régional des pêches des Caraïbes. 2021. Protocol on Climate Change Adaptation and Disaster Risk Management in Fisheries and Aquaculture in the Caribbean. Barbade, 18 avril 2018. Rome, Belmopan (https://www.fao.org/documents/card/fr/c/cb4205en/).

[21] Cubillos Santander, L., Norambuena Cleveland, R., Soto Benavides, D., Jacques Coper, M., Simon Rodgers, J. y Carmona Montenegro, M. A. 2021. Manual de capacitación en adaptación al cambio climático en pesca y acuicultura en Chile. Santiago, FAO et Université de Concepción (disponible à l'adresse https://www.fao.org/3/cb5556es/cb5556es.pdf).

[22] FAO et Centro de estudios de sistemas sociales (CESSO). 2021. Cambio climático – Manual práctico para la pesca artesanal y la acuicultura a pequeña escala en Chile (edición revisada). Santiago (disponible à l'adresse https://www.fao.org/3/cb3566es/cb3566es.pdf); FAO et CESSO. 2021. Cambio climático – Guía para el facilitador del aprendizaje (edición revisada). Santiago (disponible à l'adresse http://www.fao.org/3/cb3574es/cb3574es.pdf).

[23] FAO, Ministère de l'environnement, Sous-secrétariat de la pêche et de l'aquaculture. 2021. Lessons learned and public policy recommendations on adaptation to climate change in artisanal fisheries and small-scale aquaculture in Chile. Document d'orientation. Santiago, FAO (disponible à l'adresse https://www.fao.org/3/cb6536en/cb6536en.pdf).

[24] https://www.fao.org/chile/noticias/detail-events/es/c/1390751/ (en espagnol).

[25] https://www.fao.org/americas/eventos/ver/en/c/1401195/ (en anglais).

[26] GIEC. 2022. Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Summary for Policymakers (disponible à l'adresse https://report.ipcc.ch/ar6wg2/pdf/IPCC_AR6_WGII_SummaryForPolicymakers.pdf).

[27] *Ibid*.

[28] https://www.fao.org/about/meetings/sustainable-fisheries-symposium/en/ (en anglais).

[29] https://www.nlfoodpartnership.com/insights/Food_Systems_Summit_Outcomes/ (en anglais).

9. Dans l'ensemble, la FAO met en œuvre un programme de projets d'adaptation sur le terrain en faveur de la pêche et de l'aquaculture dans plus de trente pays en développement, avec la participation pleine et entière des gouvernements et des communautés locales. Des projets financés par le FEM, par l'intermédiaire du Fonds spécial pour les changements climatiques et/ou le Fonds pour les pays les moins avancés, sont en cours au Bangladesh, au Cambodge, dans les Caraïbes orientales, dans le courant de Benguela, à Kiribati, au Malawi, au Myanmar et au Timor-Leste. Des activités sont également en cours dans le cadre de projets mis en œuvre par la FAO grâce à des fonds bilatéraux octroyés par la Belgique (région flamande), le Canada, le Japon, la Norvège et l'Union européenne pour aider les pays à renforcer la résilience de la production d'aliments d'origine aquatique face au changement climatique et aux catastrophes naturelles et parvenir à la durabilité.

10. Pendant le dernier exercice biennal, six nouvelles propositions de projets portant sur le changement climatique et élaborées avec le soutien de la FAO ont été approuvées. Un projet de portée mondiale comportant des activités spécifiques à l'échelon des pays (GCP /GLO/352/NOR) est en cours d'exécution et vise à aider l'Afrique du Sud, les Philippines et d'autres pays à s'adapter efficacement aux effets du changement climatique et à parvenir à un développement socioéconomique durable. Par l'intermédiaire d'un projet mené dans le Pacifique (GCP /SAP/003/CAN), l'Organisation s'emploie à améliorer la résilience des communautés côtières des Fidji, des Îles Salomon et du Vanuatu en renforçant les capacités d'adaptation liée à la gestion des ressources proches du rivage face au changement climatique et en réduisant les vulnérabilités, l'accent étant notamment mis sur l'équité de genre. Un autre projet en cours au Cambodge (GCP /CMB/037/LDF) vise à renforcer l'adaptation des communautés tributaires de la pêche côtière aux effets du changement climatique, y compris leur résilience. Au Belize, la FAO met aussi en œuvre un projet (GCP /BZE/002/GCR) qui a pour objectif d'améliorer la planification en faveur de l'adaptation et de la résilience face au changement climatique dans les zones côtières et dans le secteur halieutique pour pouvoir transposer les mesures d'adaptation à plus grande échelle. Deux projets connus sous le nom «IkanAdapt» (GCP /TIM/012/LDF et GCP /TIM/010/GFF) sont en cours d'exécution pour contribuer au renforcement des capacités d'adaptation et à la résilience des moyens d'existence tributaires du secteur halieutique et aquacole au Timor-Leste.

11. Le projet de la FAO TCP/BHA/3703 a permis d'aider les Bahamas à élaborer en 2021 un plan d'investissement en faveur du développement d'infrastructures halieutiques résilientes face au changement climatique à Grand Bahama[30]. Une assistance est offerte à des fins de suivi, en étroite collaboration avec le Centre pour les services d'information et de consultation sur la commercialisation des produits de la pêche en Amérique latine et dans les Caraïbes (INFOPESCA), au moyen de la conception d'une station ichtyque à l'épreuve du climat et destinée à l'achat d'aliments d'origine marine.

12. Tirant parti de l'expérience de projets passés et des projets en cours, la FAO a aussi élaboré des directives sur la méthode d'évaluation des risques et de la vulnérabilité face au changement climatique[31], ainsi que sur le recensement, l'enchaînement et l'évaluation des solutions d'adaptation[32] dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. L'Organisation a mené sur le terrain des projets d'évaluation des risques et de la vulnérabilité, ainsi que des activités de planification des mesures d'adaptation en différents endroits à travers le monde: courant de Benguela (Afrique du Sud, Angola et

[30] Le plan d'investissement est disponible à l'adresse https://www.fao.org/fishing-safety/news-events/events/detail/en/c/1457010/ (en anglais).

[31] Comte, A. 2021. Recent advances in climate change vulnerability/risk assessments in the fisheries and aquaculture sector. Circulaire de la FAO sur les pêches et l'aquaculture nº 1225. Rome (disponible à l'adresse https://www.fao.org/3/cb4585en/cb4585en.pdf); Brugère, C. et De Young, C. 2015. Assessing climate change vulnerability in fisheries and aquaculture: Available methodologies and their relevance for the sector. Document technique FAO sur les pêches et l'aquaculture nº 597. Rome (Italie). 86 p. (disponible à l'adresse https://www.fao.org/3/i5109e/i5109e.pdf).

[32] Watkiss, P., Ventura, A., et Poulain, F. 2019. Decision-making and economics of adaptation to climate change in the fisheries and aquaculture sector. Document technique sur les pêches et l'aquaculture nº 650. Rome, FAO (disponible à l'adresse https://www.fao.org/3/ca7229en/CA7229EN.pdf).

Namibie), Caraïbes, Chili, Malawi, Méditerranée, Myanmar et Philippines, entre autres. La grande vulnérabilité de la pêche artisanale pendant la période post-covid-19 a aussi été le thème d'un séminaire organisé à distance par la FAO en juin 2021, séminaire qui a permis de souligner la nécessité d'intégrer les enjeux du changement climatique et des risques de catastrophe dans la gestion halieutique[33].

13. En tant qu'entité agréée par le Fonds vert pour le climat (FVC), la FAO aide les pays membres à obtenir un financement de l'action climatique aux fins de la réalisation de projets transformationnels, animés par les pays, qui portent sur l'atténuation du changement climatique et/ou l'adaptation à ses effets.

14. Un nombre croissant de projets du FVC dirigés par l'Organisation visent à soutenir le renforcement des moyens d'existence et des écosystèmes marins et côtiers, au moyen d'un appui à la préparation à l'action climatique (trois projets en cours au Belize, à Cabo Verde et à Sainte-Lucie) ou d'un soutien plus large (projets à Cabo Verde, en Gambie, en Honduras et à Sainte-Lucie en cours d'élaboration). Ces projets de la FAO et du FVC sont alignés sur le guide sectoriel FVC relatif aux écosystèmes et aux services écosystémiques, qui comprend des priorités intéressant la pêche, les écosystèmes marins et côtiers et l'économie bleue, ainsi que le guide sectoriel FVC sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, qui contient lui aussi des priorités intéressant la pêche. Le FVC intègre en outre les petits États insulaires en développement (PEID) parmi ses cibles prioritaires, car la pêche et les écosystèmes associés y sont particulièrement vulnérables face aux effets du changement climatique.

15. La FAO soutient en particulier l'adaptation aux effets du changement climatique dans le secteur halieutique au moyen de subventions de préparation du FVC, qui permettent aux pays de mobiliser et de mettre en œuvre des fonds climatiques, ainsi que d'élaborer leurs plans nationaux d'adaptation (pour déterminer des besoins d'adaptation à moyen et long termes, par exemple sur des aspects tels que la résilience accrue du secteur de la pêche, et élaborer et mettre en œuvre des stratégies appropriées pour y répondre). Outre ces subventions de préparation, plusieurs projets de la FAO en cours d'élaboration et à différents stades du cycle de conception accordent une attention particulière à l'adaptation de la pêche et/ou des écosystèmes marins/côtiers aux effets du changement climatique en Gambie (proposition de projet), à Sainte-Lucie (note conceptuelle), au Honduras (note conceptuelle) et à Cabo Verde (idée de projet). Sur la base de ces expériences, la FAO évalue aussi la possibilité de concevoir des initiatives programmatiques susceptibles de renforcer les capacités d'élaboration de solutions complètes d'adaptation en faisant participer les pays voisins à ces questions.

C. Comprendre le potentiel du secteur de la pêche et de l'aquaculture en matière d'émission et d'atténuation

16. L'accroissement du réchauffement climatique mondial, quel que soit son ampleur, accélérera les effets néfastes du changement climatique, ainsi que les pertes et préjudices connexes[34], et des réductions rapides, profondes et durables des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) sont nécessaires[35]. Les aliments d'origine aquatiques font partie des produits alimentaires provenant des animaux qui ont l'empreinte carbone la plus faible et constituent de ce fait une solution essentielle pour satisfaire les besoins nutritionnels d'une population mondiale en pleine croissance. La pêche et l'aquaculture occupent toutefois souvent une place périphérique dans les débats sur l'atténuation des effets du changement climatique. De ce fait, d'importantes possibilités de décarbonisation tout le long de la chaîne de valeur ne sont pas exploitées.

---

[33] SSF Open House June 4 - Unpacking the SSF Guidelines: Building resilience for SSF post COVID-19. 4 juin 2021 (disponible à l'adresse https://youtu.be/d4wcrmRJ54U).
[34] GIEC. 2022. Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Summary for Policymakers (disponible à l'adresse https://report.ipcc.ch/ar6wg2/pdf/IPCC_AR6_WGII_SummaryForPolicymakers.pdf).
[35] Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), 2021. Pacte de Glasgow pour le climat. 13 novembre 2021. Décision -/CP.26. Paragraphe 17 (en anglais, disponible à l'adresse https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cop26_auv_2f_cover_decision.pdf).

17. Dans le domaine de la pêche, la principale source d'émissions de GES est l'utilisation de combustibles fossiles, mais d'autres processus de la production halieutique et des activités connexes sont susceptibles d'émettre des GES, par exemple la perte de produits réfrigérants. Dans le domaine de l'aquaculture, la plupart des émissions de gaz à effet de serre sont liées à la production d'aliments pour les animaux et à celle d'électricité sur l'exploitation. L'énergie est par ailleurs consommée lors des étapes suivantes de la chaîne de valeur des aliments d'origine aquatique: l'électricité, souvent produite à partir de combustibles fossiles, est nécessaire pour mener à bien les activités de transformation, de transport, de conditionnement et de commercialisation. Une utilisation plus efficace de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables constituent par conséquent des solutions fondamentales pour réduire concrètement les GES dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

18. Une étude a permis de recenser des possibilités intéressant les énergies renouvelables au sein de la chaîne de valeur de la pêche artisanale, avec pour objectif d'étudier des technologies particulières susceptibles d'améliorer la production d'aliments d'origine aquatique à faible empreinte carbone tout en augmentant les revenus des petits pêcheurs[36]. Davantage d'activités de recherche doivent être consacrées à la production des données les plus récentes sur la quantification des GES dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture à l'échelle mondiale, en élaborant des données ventilées et pertinentes aux niveaux régional et national et en réalisant des analyses au niveau sous-sectoriel, en particulier en lien avec la pêche continentale. À cet égard, un rapport a notamment été élaboré sur l'utilisation de carburant et l'émission de GES dans le secteur halieutique[37].

19. Afin d'aider les pays et les parties prenantes à évaluer et à suivre les engagements pris sur le plan environnemental, par exemple quant à la réduction des émissions de GES, la FAO a mis au point trois instruments liés aux objectifs des conventions de Rio: un outil relatif aux contributions déterminées au niveau national (NEXT[38]), un outil de cartographie sur l'adaptation, la biodiversité et le carbone (ABC-Map[39]) et un outil de suivi des contributions déterminées au niveau national[40]. L'outil NEXT porte sur les engagements pris en vue de la réduction des émissions de GES dans le cadre des contributions déterminées au niveau national, ainsi que sur toutes les mesures relatives au climat prises pendant trente ans, l'outil ABC-Map permet d'évaluer de manière complète l'impact environnemental des politiques et plans nationaux et l'outil de suivi des contributions déterminées au niveau national relève les progrès obtenus par les pays dans la mise en œuvre et la concrétisation desdites contributions dans tous les secteurs intéressant le GIEC. Les systèmes alimentaires aquatiques sont intégrés dans ces outils et instruments à chaque fois que c'est utile, mais il est possible de progresser encore à cet égard et ce domaine d'activité sera prochainement examiné et approfondi.

D. Garantie d'un espace consacré à la résilience du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans les stratégies et les débats transversaux et mondiaux sur le changement climatique

20. À l'occasion de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties (COP 26) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le thème des océans a gagné en importance dans les résultats de la Conférence, comme on peut le constater dans le Pacte de Glasgow pour le climat[41]. Les pays ont explicitement reconnu qu'il fallait intégrer ce thème

[36] Manas, P., Kojakovic, A., Rincon, L., Vaskalis, I., Gallego, J., Maltsoglou, I. The small-scale fisheries and energy nexus: opportunities for renewable energy interventions. Document technique de la FAO sur les pêches et l'aquaculture (sous presse).
[37] Sala, A. Fuel use and greenhouse gas (GHG) emissions in fisheries - Contribution of marine capture fisheries to global fuel use and GHG) emissions. Circulaire de la FAO sur les pêches (sur le point d'être achevée).
[38] Outil NEXT – https://www.fao.org/climate-change/our-work/what-we-do/ndcs/research-tools/next (en anglais).
[39] https://abc-map.org/.
[40] Sous presse.
[41] CCNUCC, 2021. Pacte de Glasgow pour le climat. 13 novembre 2021. Décision -/CP.26. Préambule et paragraphes 58, 60 et 61 (en anglais, disponible à l'adresse https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cop26_auv_2f_cover_decision.pdf).

de manière transversale dans les activités de tous les programmes de travail pertinents et de tous les organes constitués de la CCNUCC et que des dialogues sur les océans devaient être menés chaque année. Le Pacte de Glasgow pour le climat insiste aussi plus que jamais sur l'adaptation aux effets du changement climatique et prie instamment les pays développés d'accroître de manière importante leur contribution collective au financement de cet enjeu dans les pays en développement[42]. Il s'agit là d'un point crucial car la pandémie de covid-19, en accroissant l'endettement de ces derniers, a creusé plus encore le fossé dans le financement de l'adaptation aux effets du changement climatique.

21. Comme lors des années précédentes, la FAO a participé à de nombreux événements liés à la CCNUCC et a fait en sorte que le secteur de la pêche et de l'aquaculture soit pris en compte dans le cadre de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties. Elle a organisé deux manifestations en amont de la Conférence des Parties, sur la participation du secteur privé[43] et sur les solutions fondées sur la nature[44] dans les systèmes alimentaires aquatiques, et a participé à la Journée d'action pour les océans, ainsi qu'à un certain nombre de manifestation organisées pendant la COP 26. L'Organisation a aussi saisi cette occasion pour confirmer sa volonté de continuer à aider les pays à parvenir collectivement à la durabilité et à la résilience face au climat dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, en collaboration avec des partenaires du système des Nations Unies, de la sphère maritime et du secteur privé. Elle a contribué au volet consacré aux océans de la stratégie en faveur de l'action climatique[45] et à la déclaration «Un océan pour le climat»[46], dans le cadre du Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale en faveur du climat de la CCNUCC, ainsi qu'à des publications du Pacte mondial des Nations Unies, notamment le plan d'intervention en faveur d'océans adaptés au changement climatique, afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5 ºC[47] et le guide des produits comestibles de la mer et des objectifs établis sur la base de données scientifiques[48]. La FAO a aussi participé à la première semaine régionale du climat organisée au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en mars 2022.

22. En amont et lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties (COP 27), la FAO continuera à collaborer étroitement avec la sphère maritime afin de contribuer aux dialogues menés sur les océans dans le cadre de la CCNUCC et de faire en sorte que les débats sur ces derniers et sur les systèmes alimentaires aquatiques avancent, y compris au sein d'autres enceintes internationales compétentes, par exemple la Conférence des Nations Unies sur les océans. La FAO cherche aussi à tirer parti des avancées obtenues dans le domaine des océans et à élargir le champ des débats afin d'y inscrire les systèmes dulçaquatiques, qui ne sont pas pris en compte actuellement dans le cadre de la CCNUCC. L'aquaculture pourrait par exemple être un point d'entrée pertinent, sur la base des activités que le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches mène afin de renforcer la résilience de l'aquaculture et, ainsi, d'assurer la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens d'existence[49].

---

[42] *Ibid.*, paragraphes 11, 13, 22, 26 et 27.
[43] *Engaging the private sector in climate proofing aquatic food systems*, manifestation organisée à distance le 29 septembre 2021, en amont de la Conférence des Parties à la CCNUCC (disponible à l'adresse https://fao.zoom.us/rec/share/FrBGkH133MR30QnIsku_d5gwR6oi2elCAuJeMcnqXy_4jr9_DfeC9O0SJrw9Ygs.cO5v2iICDqJMpbDu).
[44] *Nature-based Solutions in aquatic food systems: pathways to climate resilience*, manifestation organisée à distance le 30 septembre 2021, en amont de la Conférence des Parties à la CCNUCC (disponible à l'adresse https://fao.zoom.us/rec/share/dgGlhrDnnQILmfIqrwFFuf0f29mKgr9jCIXkC9BO8ZGdS2eZKtTXclNQc3nJ1b7G.48Ol1_hNG9Q2i5c1).
[45] https://unfccc.int/climate-action/marrakech-partnership/reporting-tracking/pathways/oceans-and-coastal-zones-climate-action-pathway (en anglais).
[46] https://racetozero.unfccc.int/wp-content/uploads/2021/10/The-Ocean-for-Climate-Declaration.pdf (en anglais).
[47] https://unglobalcompact.org/take-action/ocean/communication/blueprint-endorsements (en anglais).
[48] https://unglobalcompact.org/library/6050 (en anglais).
[49] https://www.fao.org/3/cb9465fr/cb9465fr.pdf.

E. Futures priorités à traiter

23. L'enjeu du changement climatique est au premier rang des priorités de la FAO. Afin d'améliorer sa contribution à la concrétisation de l'ODD 13, l'Organisation a élaboré une nouvelle Stratégie relative au changement climatique 2022-2031, conformément à la demande que ses Membres ont formulée lors de la cent soixante-sixième session du Conseil et au soutien que ces derniers ont exprimé, à l'occasion de la cent soixante-huitième session du Conseil, aux grandes lignes et à la feuille de route de la Stratégie. La nouvelle Stratégie s'inscrit dans le prolongement de la précédente, qui date de 2017, est en phase avec le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et contribue à l'exécution de ce dernier. Elle a été élaborée à l'aide d'un processus inclusif et consultatif, puis recommandée par le Comité du Programme, à sa cent trente-troisième session, et approuvée par le Conseil, à sa cent soixante-dixième session.

24. Conformément à la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031, l'Organisation mettra au point un ensemble d'actions prioritaires relatives au renforcement de la résilience de la pêche et de l'aquaculture face aux aléas climatiques pendant la période 2022-2030. Ces mesures permettront de saisir les priorités aux niveaux mondial, régional, national et local et seront accompagnées de résultantes, de produits et d'activités portant sur: i) l'enrichissement des données factuelles et de la base de connaissances; ii) le renforcement des politiques et de la gouvernance en matière de climat; et iii) l'intensification des mesures d'atténuation et d'adaptation. Leur élaboration s'appuiera sur la précédente Stratégie pour les pêches, l'aquaculture et le changement climatique 2011-2016[50] et sera alignée sur le plan par étapes relatif à la Transformation bleue 2022-2030.

[50] https://www.fao.org/3/am434f/am434f.pdf (en anglais).

Annexe – Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031

I. STRATÉGIE DE LA FAO RELATIVE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE 2022-2031: RÉSULTATS ET PRODUITS PROPOSÉS

1. Le plan d'action orientera la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 (la Stratégie)[51, 52]. On y trouvera des résultats, produits, indicateurs, cibles, délais et responsabilités qui faciliteront le suivi et la communication d'informations sur l'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie et sur ses effets. Aux fins du suivi et de l'établissement de rapports, il faudra aussi définir des cibles et des indicateurs spécifiques et bien ventilés sur l'action de la FAO pour le climat de manière à saisir les incidences et les retombées des interventions pour différents groupes de population, notamment les hommes, les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les groupes marginalisés.

En tant que première étape vers l'élaboration du plan d'action, le présent document propose les résultats attendus, tels que décrits dans la Stratégie, et met en avant des propositions de produits élaborées sur la base des domaines d'action définis dans la section IV de la Stratégie («Trois piliers au service d'une action renforcée»). On trouvera dans le tableau 1 une présentation de la logique et de la structure proposées s'agissant de l'action de la FAO pour le climat aux niveaux mondial, régional, national et local. Dans ce tableau, les produits réunis sous les résultats constituent les principales composantes des activités de la FAO en rapport avec le climat. Ils seront obtenus au moyen d'opérations menées à tous les niveaux d'intervention (mondial, régional, national et local). Les indicateurs des progrès obtenus seront alignés sur l'approche applicable aux processus de suivi et d'établissement de rapports qui figure dans le Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation. Les cibles des ODD, les DPP et les fonctions essentielles (FE) de la FAO qui correspondent à chaque produit figurent dans les dernières colonnes du plan d'action proposé. Une vue d'ensemble de ces cibles des ODD, DPP et FE figure à l'appendice de la présente annexe. La durée proposée du plan d'action est de quatre ans (2022-2025).

[51] Voir aussi le document COFI/2022/INF/11.
[52] https://www.fao.org/3/nj485en/nj485en.pdf.

Tableau 1: Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031: résultats et projet de produits

	Premier pilier – Niveaux mondial et régional: renforcer les politiques et la gouvernance mondiales et régionales en matière de climat			
	Résultat 1.1 *Les questions relatives à la sécurité alimentaire, à la nutrition, aux systèmes agroalimentaires, aux ressources naturelles et aux moyens de subsistance sont pleinement intégrées aux programmes internationaux en matière de climat, d'environnement, de gestion des risques de catastrophe, d'aide humanitaire et de développement comme composantes à part entière de la solution à apporter au changement climatique, et le financement pour le climat consacré aux systèmes agroalimentaires y contribue.*			
	Produits	**Cibles des ODD**	**DPP**	**FE**
Faciliter la prise en compte des systèmes agroalimentaires dans l'action pour le climat	**1.1.1** Les systèmes agroalimentaires efficaces, inclusifs, résilients, à faible taux d'émissions et durables sont reconnus en tant que composante à part entière de la solution à apporter au changement climatique, à l'appauvrissement de la biodiversité et à la dégradation des écosystèmes, ainsi que d'un programme plus vaste axé sur la durabilité.	2.4	AE 1, AP 1, AP 4	2, 3
	1.1.2a Des initiatives et des engagements pertinents sont définis et mis en œuvre et leur exécution fait l'objet d'un suivi, notamment les engagements pris lors de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et des sessions suivantes.	13.1, 13.a	AE 1, AV 6	2, 3, 5
	1.1.2b Les Membres et les partenaires de la FAO bénéficient d'un soutien aux fins de la préparation des sessions de la Conférence des Parties à la CCNUCC.	13.3, 13.b	AE 1	2, 3, 5
	1.1.3 Les questions relatives aux systèmes agroalimentaires, notamment les cultures, l'élevage, les forêts, la pêche et l'aquaculture, ainsi que les filières, les écosystèmes et les moyens de subsistance connexes, sont intégrés aux principaux axes de travail relevant de la CCNUCC.	15.1, 15.2, 15.3, 15.4, 15.5	AE 1, AE 3, AP 1	2, 3
	1.1.4 Le nexus énergie-alimentation-eau-forêts est considéré, aux niveaux régional et mondial, comme une voie à exploiter afin d'améliorer l'accès à l'énergie durable, l'efficacité énergétique et la gestion durable de l'eau dans tous les systèmes agroalimentaires.	6.4, 6.5, 6.6, 7.3	AP 1	2, 3
	1.1.5 L'utilisation durable des ressources biologiques marines est mieux intégrée aux autres utilisations des océans.	14.2	AP 2	3
	1.1.6 Le financement des mesures relatives au climat et à l'environnement prend en compte et facilite la contribution des systèmes agroalimentaires durables à l'action climatique.	13.a	AV 6	3, 4
Promouvoir l'innovation et la collaboration	**1.1.7** Le rôle de l'innovation dans les systèmes agroalimentaires, en tant que solution face au changement climatique, est reconnu et amplifié aux niveaux mondial et régional.	12.a	AE 2	2, 3
	1.1.8 Les acteurs des systèmes agroalimentaires et des autres secteurs touchés par le changement climatique entretiennent des relations et échangent des enseignements tirés de leur expérience et des interactions sont établies entre les programmes intéressant le climat, la biodiversité, l'environnement ainsi que l'aide humanitaire et le développement.	12.2, 12.4, 12.5	AE 1, AE 2	2

	Résultat 1.2 *La communauté internationale, les pays et les partenaires peuvent utiliser des données, y compris scientifiques, des outils, des protocoles, des directives et des normes ayant trait au changement climatique et aux systèmes agroalimentaires qui sont mis au point et rassemblés par la FAO et ses partenaires, notamment aux fins du suivi et de la communication d'informations, de l'analyse des risques et de la vulnérabilité face au changement climatique, de la conception de modèles d'évaluation et de l'adoption de bonnes pratiques et de politiques relatives à la résilience et à l'adaptation face au changement climatique ainsi qu'à son atténuation.*			
	Produits	**Cibles des ODD**	**DPP**	**FE**
Faciliter et améliorer l'utilisation de données, d'informations, de technologies numériques et de ressources scientifiques	**1.2.1** Des données, ressources scientifiques, informations, connaissances, bonnes pratiques, innovations, outils et technologies en faveur de l'action climatique dans les systèmes agroalimentaires sont mis à disposition.	12.8, 13.1	AP 1, AE 1, AE 3, AE 4, AN 1, AV 4	1, 7
	1.2.2 La base de connaissances relative aux effets du changement climatique sur les systèmes agroalimentaires est constamment actualisée et les éventuels équilibres à trouver entre les objectifs climatiques et les autres objectifs de développement durable, ainsi que les moyens pour y parvenir, sont mis au jour.	13.1	AE 1, AE 3, AE 4, AV 4	1, 6
	1.2.3.a On dispose d'informations et de données scientifiques et factuelles sur le stockage du carbone dans les terres agricoles et forestières, la végétation, les pâturages, les terrains de parcours, les tourbières et les zones humides, les mers, les océans et les autres environnements aquatiques.	14.3, 15.2, 15.3	AP 1, AE 1, AE 3	1, 2, 7
	1.2.3.b Des avancées sont obtenues dans la conception de mécanismes du marché du carbone à la fois ouverts et accessibles aux systèmes agroalimentaires.	13.1	AE 1	1, 2, 7
	1.2.4 Les risques climatiques sont pris en compte dans les systèmes et la programmation de la FAO au moyen de leur définition comme norme à part entière dans le système amélioré des mesures de protection environnementales et sociales de l'Organisation et de leur intégration dans son cycle de projet.	**13.1**	AE 1	7
	Deuxième pilier – Niveau national: renforcer la capacité qu'ont les pays d'agir pour le climat			
	Résultat 2.1 *Les Membres de la FAO mettent en œuvre les engagements climatiques qu'ils ont énoncés dans leurs stratégies sur les systèmes agroalimentaires et/ou le changement climatique. Ils effectuent un suivi de ces engagements, en rendent compte et les mettent en lien avec d'autres engagements et indicateurs du développement durable, notamment dans leurs rapports périodiques soumis au titre du cadre de transparence renforcée de la CCNUCC et d'autres cadres internationaux d'établissement de rapports.*			

	Produits	Cibles des ODD	DPP	FE
Améliorer son assistance	**2.1.1** Les pays disposent de capacités renforcées pour prendre part aux négociations sur le changement climatique menées dans le cadre de la CCNUCC, notamment quant à la conception, la mise en œuvre et l'actualisation des engagements nationaux liés à la transformation des systèmes agroalimentaires et à la lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité, y compris les contributions déterminées au niveau national, les plans d'action nationaux, les stratégies de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts et les stratégies à long terme de développement à faibles émissions de gaz à effet de serre.	12.2, 13.1, 13.3, 15.5	AE 1, AE 2, AP 1	2, 3
	2.1.2 Les systèmes nationaux de recherche, de vulgarisation, de formation et d'innovation sont renforcés pour que les pays puissent mieux faire face aux défis du changement climatique, notamment au moyen de la définition, de la mise au point et de la diffusion de solutions adaptées à chaque pays et aux conditions locales, ainsi que de la préparation à la gestion des catastrophes liées aux aléas climatiques et au relèvement après une catastrophe.	12.a, 13.1, 13.3	AP 1, AE 1, AE 2, AE 4	4
	2.1.3 Les pays ont transposé à plus grande échelle les mesures préventives, systèmes d'alerte rapide et activités d'analyse et de planification qui contribuent à renforcer la résilience.	13.1, 13.3	AE 1, AE 3, AE 4	4
	2.1.4 Les pays produisent, collectent, contrôlent, analysent et exploitent les données et les informations nécessaires à l'action pour le climat et font avancer le développement du numérique à cette fin.	13.1, 13.3	AE 1	1, 4
	2.1.5 Les pays peuvent établir des données de référence, suivre les progrès accomplis au regard des engagements climatiques et communiquer des informations à ce sujet, notamment au moyen d'activités de contrôle et d'évaluation ainsi que de systèmes de mesure, de notification et de vérification et d'indicateurs relatifs au CO_2 et aux autres gaz à effet de serre, au titre du cadre de transparence renforcée et d'autres cadres internationaux d'établissement de rapports.	13.1, 13.3	AE 1	1, 4
Améliorer les partenariats et l'accès au financement de l'action climatique	**2.1.6** Les pays obtiennent des ressources financières qui leur permettent d'appliquer des mesures d'adaptation et d'atténuation à grande échelle grâce à des investissements nationaux et internationaux, des financements publics et privés et de nouvelles sources de financement.	13.a	AV 6	4, 5
	2.1.7 Les pays fixent des priorités et allouent des fonds nationaux en faveur de l'action pour le climat.	13.a	AV 6	4
	2.1.8 Les pays définissent et établissent des partenariats stratégiques publics et privés avec des organisations internationales, régionales, nationales et locales en vue d'accélérer l'action pour le climat.	17.17	AE 1	5

Promouvoir l'adoption de bonnes pratiques et de solutions novatrices	**2.1.9** Les pays sélectionnent et transposent à plus grande échelle les bonnes pratiques existantes et les solutions novatrices à l'appui de la résilience climatique, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets.	2.4, 12.8, 13.1	AP 1, AP 4, AE 1, AN 1, AN 4	4, 6
	2.1.10 Les pays créent des synergies et opèrent des arbitrages entre les mesures et les résultats à court et à long termes intéressant la résilience climatique, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, ainsi qu'entre l'action pour le climat et les autres ODD.	2.4, 13.1	AP 1, AP 4, AE 1, AE 3, AE 4, AN 4	4, 6
Veiller en toutes circonstances à l'égalité et à l'inclusion afin que personne ne soit laissé pour compte	**2.1.11.a** Au niveau national, la prise de décisions et l'action pour le climat tiennent compte des moyens de subsistance, de l'inclusion, de l'intégration et de la participation active des femmes, des jeunes et des titulaires de droits fonciers légitimes, y compris les peuples autochtones, les groupes marginalisés et minoritaires et les personnes handicapées.	16.7	AV 2, AV 4	5
	2.1.11.b Les pays adoptent des politiques, des lois et des mesures climatiques inclusives et porteuses de transformation en matière de genre.	5.c	AV 1	5
	2.1.12 Les petits États insulaires en développement (PEID), les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les autres pays particulièrement exposés au changement climatique élaborent et adoptent des stratégies spécifiques de résilience et d'adaptation.	13.b, 14.7	AP 2, AE 1	6
	Résultat 2.2 *Les Membres de la FAO intègrent la résilience et l'adaptation face au changement climatique ainsi que son atténuation dans les politiques, textes législatifs, plans, programmes, pratiques et investissements nationaux et internationaux qui concernent les systèmes agroalimentaires, notamment au moyen des cadres de programmation par pays de la FAO et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.*			
	Produits	**Cibles des ODD**	**DPP**	**FE**
Prêter un appui stratégique et juridique	**2.2.1** Les pays tiennent compte des questions liées au changement climatique dans les politiques, cadres juridiques et institutionnels, stratégies, plans de développement et de financement et budgets nationaux et sous-nationaux intéressant les systèmes agroalimentaires, les systèmes nationaux de protection sociale et d'autres secteurs essentiels.	13.2	AE 1	3, 4

	2.2.2 Les pays intègrent les questions relatives aux systèmes agroalimentaires dans leurs stratégies et plans climatiques nationaux, notamment les plans d'action nationaux, les contributions déterminées au niveau national, les stratégies à long terme de développement à faibles émissions de gaz à effet de serre, les plans de réduction des risques de catastrophe et les plans d'intervention humanitaire.	13.2	AE 1, AV 4	3, 4
	2.2.3 Les pays intègrent les questions liées au climat et à la biodiversité qui se recoupent dans les plans nationaux pertinents, notamment les contributions déterminées au niveau national, les plans d'action nationaux et les stratégies et plan d'action nationaux portant sur la biodiversité.	15.5	AP 1	3, 4
	2.2.4 Les pays mènent des réformes des politiques et des lois qui soutiennent et facilitent la résilience climatique, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets.	13.2	AE 1, AV 4	3, 4
	Troisième pilier – Niveau local: intensifier l'action climatique sur le terrain			
	Résultat 3.1 *Les acteurs renforcent leur résilience et leur capacité d'adaptation en gérant les risques climatiques et en s'y adaptant, en particulier dans les zones les plus exposées au changement climatique, ce qui réduit les risques et accroît la durabilité des systèmes agroalimentaires, des écosystèmes et des moyens de subsistance connexes.*			
	Produits	**Cibles des ODD**	**DPP**	**FE**
Épauler les acteurs locaux	**3.1.1** Les acteurs locaux, notamment les agriculteurs, les pêcheurs et les aquaculteurs, les gestionnaires forestiers, les populations tributaires des forêts, les responsables de la gestion des terres et les communautés et groupes locaux, ont accès aux connaissances et à des solutions novatrices et prennent des mesures climatiques dans leurs systèmes agroalimentaires.	2.4, 13.3, 14.2, 15.2, 15.3	AP 1, AP 2, AE 1, AE 3	6
	3.1.2 Les agriculteurs et les acteurs locaux repèrent des partenaires potentiels et collaborent avec eux, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, et s'organisent en groupes, associations ou coopératives pour être plus à même d'agir pour le climat.	13.1, 17.6	AP 1, AE 1	5
	3.1.3 Les systèmes d'assurance et de protection sociale en faveur des acteurs locaux sont encouragés afin de renforcer la résilience des petits exploitants vulnérables face aux risques climatiques.	1.3, 13.1	AN 1, AN 2, AE 1	6
Promouvoir les bonnes pratiques et les innovations (en faveur du renforcement de la résilience face	**3.1.4** Les acteurs locaux exploitent des données plus précises sur les conséquences attendues du changement climatique et adoptent des mesures de gestion des risques climatiques à la fois économiques, sans exclusive et faciles d'accès.	2.4, 13.3	AP 1, AP 4, AE 1	6
	3.1.5 Les acteurs locaux adoptent de bonnes pratiques, innovations et approches en matière d'adaptation qui présentent des avantages et tiennent compte des conditions, des paysages terrestres et marins et des besoins des différents groupes (femmes, hommes et jeunes) au niveau local.	2.4, 13.3	AP 1, AP 4, AE 1, AV 4	6

au changement climatique)				
	Résultat 3.2 *Les acteurs contribuent à des voies de développement à faible taux d'émissions en participant à des systèmes agroalimentaires plus résilients et mieux adaptés, ce qui a des retombées bénéfiques sur le plan de l'atténuation.*			
	Produits	**Cibles des ODD**	**DPP**	**FE**
Promouvoir les bonnes pratiques et les innovations (en faveur d'un développement à faible taux d'émissions)	**3.2.1** Des solutions à faible taux d'émissions disponibles et adaptées aux systèmes agroalimentaires sont mises à la disposition des acteurs locaux et ceux-ci les adoptent.	2.4	AP 1, AP 4, AE 1	6
	3.2.2 Les acteurs locaux ont accès aux connaissances sur les bonnes pratiques en faveur de modèles d'activité inclusifs et durables.	2.4	AP 1, AP 4, AE 1	6
	3.2.3 Les agriculteurs, les pêcheurs et les aquaculteurs, les gestionnaires forestiers et les populations tributaires des forêts, les responsables de la gestion des terres et les communautés et groupes locaux, y compris les peuples autochtones, tirent parti du financement de l'action climatique et d'autres systèmes de rémunération des services environnementaux.	2.a, 13.a	AE 1, AV 5, AV 6	6

Appendice

Liste des cibles des objectifs de développement durable (ODD), des domaines prioritaires du Programme (DPP) et des fonctions essentielles (FE) de la FAO qui figurent dans le tableau 1

Cibles des ODD ayant des liens directs avec les produits proposés:

- **2.4** D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.
- **2.a** Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.
- **5.c** Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.
- **6.4** D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.
- **6.5** D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient
- **6.6** D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.
- **7.3** D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.
- **12.2** D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.
- **12.4** D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.
- **12.5** D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.
- **12.8** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.
- **12.a** Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables.
- **13.1** Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.
- **13.2** Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.

- **13.3** Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.
- **13.a** Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires.
- **13.b** Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.
- **14.2** D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.
- **14.3** Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux.
- **14.7** D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.
- **15.1.** D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.
- **15.2** D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial.
- **15.3** D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres.
- **15.4** D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.
- **15.5** Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.
- **16.7**. Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.
- **17.6** Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.
- **17.17** Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.

DDP de la FAO ayant des liens directs avec le changement climatique:

- AP 1 (amélioration en matière de production 1): L'innovation au service d'une production agricole durable;
- AP 2: Transformation bleue;
- AP 4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs;
- AN 1 (amélioration en matière de nutrition 1): Une alimentation saine pour tous;
- AN 2: La nutrition au bénéfice des plus vulnérables;
- AN 4: Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires;
- AE 1 (amélioration en matière d'environnement 1): Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets (en lien avec tous les produits);
- AE 2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables;
- AE 3: Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture;
- AE 4: Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables;
- AV 1 (amélioration des conditions de vie 1): Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales;
- AV 2: Transformation rurale inclusive;
- AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients;
- AV 5: Initiative Main dans la main;
- AV 6: Accroissement des investissements.

Fonctions essentielles de la FAO:

1. *Rassembler, analyser et contrôler les données et les informations* dans les domaines relevant du mandat de la FAO, *et en améliorer l'accès*, en travaillant de concert avec les pays et les autres partenaires de développement en vue de déterminer les facteurs qui influencent le comportement des consommateurs et les lacunes en matière de politiques et d'investissements, et de promouvoir la mise en place de plateformes communes et le recours à des outils technologiques d'apparition récente.
2. *Faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs et prêter un appui aux pays et à d'autres partenaires à cet égard*, au service de systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables, tels que des accords internationaux, des codes de conduite et des normes techniques, ainsi que les technologies, les outils numériques, les bonnes pratiques et les autres éléments y afférents.
3. *Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques relatives aux systèmes agroalimentaires aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays*, y compris la reconnaissance et la prise en compte explicites des compromis nécessaires.
4. *Prêter un appui aux institutions à tous les niveaux, notamment sous la forme d'un renforcement des capacités, s'agissant d'élaborer, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les politiques et les programmes fondés sur des éléments factuels et de mettre à profit les investissements.*
5. *Faciliter la création de partenariats et de coalitions* en faveur de systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables, qui permettent de réduire les inégalités et de ne laisser personne de côté, notamment avec les États, les partenaires de développement, les organisations de la société civile et le secteur privé.
6. *Donner des avis et fournir un appui concernant les activités qui permettent de rassembler et de diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques* dans les domaines relevant du mandat de la FAO et *d'en améliorer l'assimilation*.
7. *Mener des activités de promotion et de communication aux niveaux national, régional et mondial*, notamment auprès des consommateurs, en s'appuyant sur les connaissances et les données de la FAO, sa position en tant qu'organisme spécialisé des Nations Unies et son rôle d'intermédiaire neutre et de confiance.